



Aide judiciaire dans le privé

Par **bridda_old**, le **23/12/2007** à **23:16**

pouvez-vous me renseigner sur le montant de référence pour obtenir l'aide judiciaire gratuite, en sachant que ma retraite est 1080 euros, un loyer de 346 euros plus les frais ordinaires.vous remerciant, ma demande c'est d'avoir un aperçu de l'aide judiciaire dans sa globalité pour faire valoir mes droits civiques.

Par **patrick02**, le **24/12/2007** à **08:46**

Bonjour,
Je ne peux répondre avec grande précision chiffrée à votre question. Je vous invite à passer au Tribunal le plus proche de votre domicile et d'y demander le bureau d'aide judiciaire. L'on vous renseignera avec précision et l'on vous remettra un dossier. Cette démarche est gratuite.
Bon Noël à vous,
Patrick